



## PLACEMENT RAISON

# Investissez en Girardin

**D**estiné à favoriser l'investissement outre-mer, le régime du Girardin industriel intéresse les contribuables souhaitant défiscaliser des revenus sur une seule année. Le montage consiste à apporter des fonds à une société pour acheter un matériel industriel, qui sera exploité par une entreprise basée dans les Dom-Tom.

« Pour financer un matériel d'une valeur de 100, l'investisseur, qui réalise un apport de 40,60, a droit à une réduction d'impôt de 47,5 % de la valeur totale de l'investissement industriel financé, explique Jérôme Devaud, directeur chez Inter Invest. Ce produit de défiscalisation procure actuellement une rentabilité annuelle de 17 % ».

La réduction d'impôt viendra diminuer l'impôt sur le revenu 2012, à régler au titre des revenus encaissés en 2011. Associé d'une société en nom collectif pendant

cinq ans, le particulier réalise une opération de portage financier. Toutefois il convient de bien évaluer les risques : faillite du locataire, absence d'assurance pour le matériel, intermédiaire douteux... Pour mutualiser les aléas, les bons professionnels diversifient les sommes investies entre plusieurs projets. Et si l'on désire une opération totalement verrouillée, il suffit de souscrire une garantie de bonne fin financière et fiscale. Comme une retenue sur l'apport investisseur alimente le fonds de garantie, la rentabilité tombe à 12,5 % chez InterInvest.

Quel que soit le monteur d'opérations industrielles outre-mer, les taux de rentabilité sont dégressifs. Indépendante de toute logique fiscale, cette logique incite les particuliers à se positionner tôt dans l'année sur ce type d'opérations. R. D.